

Droit d'auteur

Section	Politique publique	Diffusion	Public
Approbation du conseil	Février 1995	Champ d'application	Public
Mise en application	Février 1995	Personne-ressource	Gérant ou gérante de succursale, Directeur ou directrice
Révision	27 novembre 2003		
Mise en application			
Politiques, procédures et lignes directrices connexes			
Formulaires connexes			

Documents imprimés

Le conseil respecte la *Loi sur le droit d'auteur du Canada*. Les avis indiquant ce respect sont affichés près des photocopieurs publics. Une copie de la *Loi sur le droit d'auteur* est disponible pour les membres du public qui souhaitent la lire.

Ressources électroniques

Des avis informant les usagers que les ressources électroniques sont protégées par le droit d'auteur sont affichés près des ordinateurs publics. Les usagers sont responsables de toute violation du droit d'auteur ou de licence de logiciel qui pourrait découler de la copie ou de la distribution de documents provenant d'un média électronique ou de l'Internet.